



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2001
Français
Original: anglais

Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

9-20 juillet 2001

Note verbale datée du 11 juillet 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects par la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la « Déclaration de Petra » publiée par le Réseau de la sécurité humaine à l'issue de la réunion qu'il a tenue à Petra les 11 et 12 mai 2001 (voir annexe).

**Annexe à la note verbale datée du 11 juillet 2001, adressée
au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects
par la Mission permanente de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration de Petra

Annexe B

**Déclaration du Réseau de la sécurité humaine à la Conférence
des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects**

Nous, les participants au Réseau de la sécurité humaine, réaffirmons notre volonté d'intensifier et de coordonner les efforts visant à éliminer les souffrances humaines causées par la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères.

Rappelant les conclusions des première et deuxième réunions ministérielles du Réseau de la sécurité humaine tenues respectivement à Lysen (Norvège) en mai 1999 et à Lucerne (Suisse) en mai 2000, les participants au Réseau de la sécurité humaine affirment leur ferme détermination d'assurer le succès de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette fin, ils encouragent la Conférence à :

- Adopter une approche globale et concertée des problèmes causés par tous les aspects du commerce illicite des armes légères, reconnaissant qu'il s'agit de défis qui comportent de multiples aspects et qui, outre la dimension de sécurité, ont des répercussions sur le plan humanitaire, comme sur les plans de la santé et du développement;
- Reconnaître l'importance d'efforts soutenus et complémentaires à tous les niveaux – local, national, régional et international – et l'absolue nécessité de la coopération et de la coordination entre et parmi les États, les organisations internationales, les organismes régionaux et la société civile;
- Reconnaître qu'il incombe à la fois aux fournisseurs et aux pays destinataires de trouver des solutions communes à ces problèmes;
- Encourager les États, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales appropriées à lancer des initiatives pour promouvoir la mise en oeuvre du programme d'action que doit adopter la Conférence;

Les participants au Réseau de la sécurité humaine soulignent que la Conférence n'est pas une fin en soi mais un moyen important de faire avancer le dossier des armes légères et ils s'engagent à coopérer à l'exécution d'un programme actif de suivi de la Conférence.

Les participants au Réseau de la sécurité humaine conviennent que les principaux objectifs de la Conférence devraient être :

- De prévenir, de combattre et d'éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- D'élaborer des mesures convenues sur le plan international pour prévenir et combattre le commerce et la fabrication illicites d'armes légères et réduire les accumulations excessives et déstabilisantes de telles armes dans le monde.

Les participants au Réseau de la sécurité humaine soulignent la nécessité de tenir pleinement compte de la menace que la prolifération et l'utilisation abusive de telles armes font peser sur la sécurité humaine. Pour ce faire, il faudra concentrer l'attention sur les thèmes suivants :

- Promouvoir un environnement sûr dans les régions menacées par des conflits ou déchirées par la guerre, particulièrement en appliquant des embargos des Nations Unies sur les armes, en renforçant et en réformant les institutions du secteur de la sécurité et en encourageant la mise en oeuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion;
- Combattre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, notamment en renforçant le marquage, la tenue de registres et le traçage et en adoptant des lois, des règlements et des procédures administratives adéquats concernant la fabrication et le transfert de telles armes;
- Réduire les risques de détournement en prenant des mesures appropriées et en mettant en place des systèmes nationaux de contrôle des transferts d'armes par les fabricants, les fournisseurs, les commerçants, les courtiers ainsi que les expéditionnaires et les transitaires;
- Renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations entre les gouvernements, les autorités chargées de délivrer les licences ou les autorités judiciaires et les organismes chargés de faire respecter la loi, et améliorer la transparence;
- Améliorer la gestion des stocks et la sécurité au niveau national et promouvoir la destruction ou l'élimination responsable et légale des excédents des stocks officiels d'armes;
- Encourager et seconder la collecte, l'élimination responsable et légale et la destruction des armes légères excédentaires et illicites.

Guidés par ces thèmes, les participants au Réseau de la sécurité humaine conviennent d'envisager d'appuyer la création de programmes qui aident les pays à mettre en oeuvre des stratégies nationales et de contribuer aux initiatives régionales et internationales. Ils conviennent aussi que le meilleur usage qui peut être fait de la période précédant la Conférence consiste à réaliser des progrès au niveau des travaux pratiques et à générer la volonté politique et le consensus mondial requis pour assurer le succès de la Conférence.

Au nom des participants au Réseau de la sécurité humaine et à titre d'hôte de la troisième Réunion ministérielle tenue à Petra les 11 et 12 mai 2001, le Royaume hachémite de Jordanie communiquera la présente déclaration à la présidence de la Conférence des Nations Unies.